



VACANCES D'HIVER



**DU 12 AU 23
FÉVRIER 2024**



**INSCRIPTIONS À PARTIR DU
MERCREDI 7 FÉVRIER À 14H**

AUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA STRUCTURE

**ATTENTION : Le programme peut changer en fonction
de l'évolution des consignes sanitaires.**



Projet Photos - Les jeunes & le sport

Rejoins l'aventure sportive des Jeux Olympiques 2024 !

Les JO 2024 approchent à grands pas, et nous avons une mission excitante qui t'attend ! Plutôt que de simplement admirer les athlètes de l'écran, pourquoi ne pas devenir la star de notre prochaine exposition ?

Appel à tous les jeunes passionnés de sport !

Nous lançons le projet épique "Les Jeunes & le Sport", mettant en lumière les talents sportifs cachés parmi vous. Que tu sois un pro dans un sport méconnu ou que tu pratiques simplement pour le plaisir, nous voulons te mettre en avant ! Nous cherchons 30 jeunes individuels ou en petit groupe pour devenir les visages de notre exposition sensationnelle.

Capture ta passion, inspire le monde !

Imagine-toi sur le devant de la scène, représentant ta discipline préférée des Jeux Olympiques. Nous allons créer 30 portraits éblouissants qui seront exposés du 14 juin au 2 septembre 2024. C'est ta chance de montrer au monde entier que les jeunes ont du talent, de l'énergie et de la passion à revendre !

Prêt à devenir la star de notre expo ?

Inscris-toi maintenant pour faire partie de ce projet unique. Que tu sois un expert ou que tu commences tout juste, cette expérience sera inoubliable. Embarque avec nous pour célébrer la jeunesse, le sport et la diversité des Jeux Olympiques 2024 !

Inscriptions

Qui peut participer ?

Tous les jeunes adhérents aux Cap'Ados qui pratiquent une discipline sportive.

Comment participer ?

Il suffit de vous inscrire sur une journée complète de 10h à 17h auprès du Cap'Ados en choisissant parmi les dates suivantes :

Mardi 13 février / Mercredi 14 février / Jeudi 15 février

Mardi 20 février / Mercredi 21 février / Jeudi 22 février

Comment ça se passe ?

Par groupe de 5 ou 6 jeunes

De 10h à 12h30 : Les jeunes participent à un atelier d'écriture en répondant à la question « Quelle est l'importance du sport dans votre vie ? ».

De 12h30 à 13h30 : Temps de repas partagé où chacun ramène à manger

De 13h30 à 17h : Shooting photo dans un studio avec un véritable photographe

A toi de jouer !!!

	LUNDI 12	MARDI 13	MERCREDI 14	JEUDI 15	VENREDI 16	SAMEDI 17		
10h - 12h	<p>Inscriptions aux activités de la semaine</p> <p><i>Rendez-vous à 10h00 et pas avant !!!!</i></p> <p>- Accueil libre</p>	<p>Ciné-Débat « Yuli »</p>  <p>RDV à 9h30 « Un gamin cubain fêru de foot et de hip-hop devient une étoile internationale du ballet... Le danseur Carlos Acosta joue sa propre histoire dans ce biopic sensible. »</p>	Projet Photos - Les jeunes et le sport	<p>Atelier Jeu « Blind test »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Initiation à la relaxation et au Yoga »</p> <p>Atelier Manuel « Carte à gratter »</p> <p>-</p> <p>Atelier Jeu « Bahamas »</p> <p>-</p> <p>Atelier Manuel « Bracelet Brésilien »</p>	Projet Photos - Les jeunes et le sport	<p>Atelier Jeu « Unlock »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Initiation au Handball »</p> <p>-</p> <p>Atelier Manuel « Créations en pâte fimo »</p> <p>-</p> <p>Atelier Jeu « Quizz Culture du monde »</p>	<p>Sortie Musée Grévin</p>   <p>« Si nous partions à la rencontre de supers stars, comme Mbappé, Griezmann, Squeezie, la Reine d'Angleterre ou encore le président de la France. Au musée Grévin, on les retrouve tous ! »</p> <p>Départ à 9h00 Retour à 16h30</p> <p>Clétien : 7 € Hors commune : 10,50 €</p>	<p>FERME</p>  <p>Sortie Match Rugby Stade Français</p> <p>« Venez découvrir un match de professionnel du rugby. Au programme l'équipe du Stade Français contre USAP »</p> <p>RDV à 15h00 Retour à 20h00</p> <p>Clétien : 7 € Hors commune : 10,50 €</p> 
Pause midi								
14h - 16h30	<p>Grand Jeu «VTEP»</p>  <p>« Venez Vous défiez aux mimes à la chaîne et autres épreuves loufoques dans la bonne humeur ! »</p>	<p>Atelier Jeu « Tournoi de Petit Bac »</p> <p>-</p> <p>Atelier Culinaire « Repas Hivernal »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Initiation au Volleyball »</p> <p>-</p> <p>Atelier Manuel « Créer tes stickers »</p>	Projet Photos - Les jeunes et le sport	<p>Atelier Jeu « Kem's en folie »</p> <p>-</p> <p>Atelier Culinaire « Concours de muffins »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Tournoi de foot »</p> <p>-</p> <p>Atelier Manuel « Aquarelle sur le voyage »</p>	Projet Photos - Les jeunes et le sport	<p>Atelier Jeu « Galérapagos »</p> <p>-</p> <p>Atelier Culinaire « Cookies »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Gamelle »</p> <p>-</p> <p>Atelier Manuel « Décore ton book »</p>	<p>Clétien : 7 € Hors commune : 10,50 €</p>	
Temps libre 16h30 - 18h	<p>Accueil libre</p> <p>-</p> <p>Atelier Participatif « La FabriKaKoi »</p>			<p>Accueil libre</p> <p>-</p> <p>Atelier Participatif « La FabriKaKoi »</p>				<p>Accueil libre</p> <p>-</p> <p>Atelier Participatif « La FabriKaKoi »</p>
SOIREE		<p>Soirée au Cap'Ados « Repas & Karaoké » Début à 19h00 – Fin 22h30 4 €</p>		<p>Soirée au Cap'Ados 14-17ans « Free Jump à Cergy » Départ à 18h00 – Fin 23h Clétien : 9.50 € - Hors commune : 14 €</p>				

	LUNDI 19	MARDI 20	MERCREDI 21	JEUDI 22	VENDREDI 23		
10h - 12h	<p>Inscriptions aux activités de la semaine <i>Rendez-vous à 10h00 et pas avant !!!!</i></p> <p>- Accueil libre</p>	<p>Atelier Jeu « Time bomb »</p> <p>-</p> <p>Atelier Culinaire « Réalisation de Lyer cake »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Initiation au hockey »</p> <p>-</p> <p>Atelier Manuel « Broderie en folie »</p>	Projet Photos - Les jeunes et le sport	<p>Atelier Jeu « Undercover »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Capture de drapeau »</p> <p>-</p> <p>Atelier Manuel « Tableau relief »</p> <p>-</p> <p>Atelier Jeu « Petit bac »</p>	Projet Photos - Les jeunes et le sport	<p>Atelier Jeu « Kosmopolit »</p> <p>-</p> <p>Atelier Culinaire « Brunch party »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Initiation au baseball »</p> <p>-</p> <p>Atelier Manuel « Plastique Fou »</p>	FERME
Pause midi							
14h - 16h30	<p>Grand jeu Zagamore</p>  <p>« Serez-vous assez rapide et stratège pour gagner la partie ! »</p>	<p>Atelier Manuel « Perle chauffante »</p> <p>-</p> <p>Atelier Jeu « Défi impro théâtrale »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Initiation au basketball »</p> <p>-</p> <p>Atelier Manuel « Réalisation de maquette »</p>	Projet Photos - Les jeunes et le sport	<p>Atelier Manuel « Créer ton marque page »</p> <p>-</p> <p>Atelier Jeu « Doublage de scène »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Tournoi de Badminton »</p> <p>-</p> <p>Atelier Manuel « Scoubidou »</p>	Projet Photos - Les jeunes et le sport	<p>Atelier Jeu « Times Up »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Initiation thèque »</p> <p>-</p> <p>Atelier Manuel « Créer ta BD »</p> <p>-</p> <p>Atelier Jeu « Skyjo »</p>	
Temps libre 16h30 - 18h	<p>Accueil libre</p> <p>-</p> <p>Atelier Participatif « La FabriKaKoi »</p>			<p>Accueil libre</p> <p>-</p> <p>Atelier Participatif « La FabriKaKoi »</p>		<p>Accueil libre</p> <p>-</p> <p>Atelier Participatif « La FabriKaKoi »</p>	
SOIREE		<p>Soirée au Cap'Ados « Soirée Just Dance » Début à 20h30 – Fin 22h30 4 €</p>			<p>Soirée « Match de Hockey sur glace à Cergy » Il faudra manger avant la sortie Départ à 18h30 – Retour 23h Clétien : 7 € Hors commune : 10,50 €</p>		

Le règlement intérieur

Article 1 : L'adhésion - l'inscription

Le Cap'Ados accueille les jeunes entre 11 et 17 ans à partir de la 6^{ème}.

Une adhésion annuelle est obligatoire pour chaque jeune souhaitant participer à au moins l'un des accueils.

La présence du responsable légal est obligatoire au retour du dossier d'adhésion. Pour toutes autres inscriptions la présence du responsable légal n'est pas obligatoire.

Le dossier d'adhésion doit être impérativement complet, incluant les pièces justificatives demandées. Dans le cas contraire le dossier sera refusé.

Article 2 : Modalité de paiement

Tout paiement doit être effectué par chèque ou en espèces. Il valide l'inscription et/ou la participation à une activité.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison de santé avec présentation d'un certificat médical.

En cas d'annulation, du fait du Cap'Ados, d'une activité payante et déjà réglée, un report de la somme sera effectué sur la prochaine activité due.

Article 3 : Absence - Retard

Toute absence doit être signalée au Cap'Ados au 01 30 79 39 85 (répondeur en cas d'absence) par le responsable légal du jeune.

Chaque retard doit être signalé au Cap'Ados au 01 30 79 39 85 (répondeur en cas d'absence).

Tout retard risque d'engendrer l'annulation de l'activité à laquelle le jeune s'était inscrit (sans remboursement si l'activité était payante).

Article 4 : Les informations d'ordre médical

Les informations d'ordre médical (traitement, allergie ou autres) doivent être signalées, données à la constitution du dossier d'adhésion et devront être complétées avec soins.

Un médicament peut exceptionnellement être administré par un membre de l'équipe d'encadrement sur présentation d'une autorisation parentale, écrite et accompagnée de la copie de la prescription médicale ou ordonnance au nom du jeune, du médicament confié dans son emballage d'origine avec la notice et portant le nom et prénom du jeune. Aucun médicament ne sera administré si ces conditions ne sont pas respectées.

Article 5 : Le comportement et l'attitude

L'accès à la structure doit se faire sans discrimination, dans le respect d'autrui, la laïcité et la tolérance.

Tout adhérent est tenu de respecter les règles suivantes :

- Respect des personnes, qui exclut toute violence (physique, verbale, harcèlement)
- Respect des locaux et du matériel mis à disposition
- Respect des horaires de la structure et des horaires des activités
- Respect de l'équipe encadrante
- Le prosélytisme est interdit
- Respect de ses engagements lors des inscriptions aux activités

En cas de comportement contraire aux règles de vie présentées ci-dessus, la Ville se réserve le droit de prendre les mesures suivantes :

- Entretien avec les parents
- Avertissement pour le jeune
- Exclusion ponctuelle du jeune sans indemnisation financière quelle qu'elle soit
- Exclusion de l'ensemble des activités de la structure et de l'ensemble des activités municipales pour une période définie
- Exclusion définitive de la structure et de l'ensemble des activités municipales

En cas de dégradation volontaire ou de vol, une plainte sera déposée, et le remboursement des frais de remise en état sera demandé à la famille.

Article 6 : Consommation de tabac, d'alcool, de produits stupéfiants et de boissons énergisantes

La loi N° 91-32 du 10 janvier 1991 (dite loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics. La consommation d'alcool est interdite aux alentours proches de la structure et à l'intérieur. L'accès à la structure et/ou aux activités est interdit à toutes personnes (jeunes et adultes) en état d'ébriété présumé.

L'article L628 du Code Pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants. L'accès à la structure et/ou aux activités est interdit à toutes personnes (jeunes et adultes) présentant des signes de consommation de produits stupéfiants.

Toute consommation de boissons énergisantes est proscrite.

Article 7 : Objet personnel - Tenue - Téléphone

Les objets personnels et/ou vêtements de valeur sont déconseillés.

Votre enfant est responsable des objets qu'il amène sur la structure. La Ville ne sera en aucun cas responsable de leurs détériorations et/ou pertes.

Une tenue décente est exigée.

L'utilisation du téléphone portable est complètement interdite dans l'enceinte de la structure.

Cependant une tolérance est admise lors des sorties et de certaines activités.
A contrario, il sera formellement interdit aux jeunes de prendre en photo ou en vidéo à son insu toutes personnes fréquentant la structure.

Article 8 : Transport

La Ville ne peut être tenue pour responsable du trajet aller/retour du jeune pour se rendre sur le lieu de l'activité.

Lors de certaines activités, les jeunes pourront utiliser les moyens de transports suivants :

- Bus
- Mini-Bus
- Transport en commun

Les animateurs pourront conduire le mini-bus pour transporter des jeunes.

Article 9 : Les différents accueils - Soirées

Le jeune devra se présenter aux personnels dès son arrivée et s'inscrire sur le registre de présence.

Les responsables légaux devront venir chercher les jeunes durant les soirées hormis pour les plus de 14 ans qui pourront rentrer seuls avec une autorisation parentale.

Article 10 : Accompagnement à la scolarité

Les jeunes inscrits ont l'obligation de s'inscrire à l'accompagnement à la scolarité pour y participer.

Les jeunes inscrits ont l'obligation de rester au minimum 1 heure.

Les jeunes doivent être munis de leur matériel de travail.

Les jeunes s'engagent à venir les jours où ils s'inscrivent sachant que l'inscription minimum est de deux jours hors atelier méthodologique.

Les jeunes n'ont pas le droit de manger dans les salles de travail.

En cas d'absences répétées, l'équipe d'encadrement sera amenée à annuler l'inscription (sans remboursement possible) en favorisant les jeunes sur liste d'attente.

Article 11 : Passeport Vacances

Les jeunes ont l'obligation de s'inscrire au Passeport Vacances pour y participer.

Ils devront s'engager à participer au minimum à 3 activités non payantes par semaine. Le non-respect de cet engagement, amènera l'équipe d'encadrement à annuler ou refuser son inscription à une activité et /ou sortie payante (sans remboursement possible) en favorisant les jeunes qui participent régulièrement aux activités.

Le PASSEPORT VACANCES vous permet de participer aux activités, animations, sorties et aux soirées proposées.

Conditions d'inscription :

- Être Adhérent au Cap'Ados : clétien : 13 € - hors commune : 23 €
- Règlement du passeport vacances : 13 € (2 semaines) - 7 € (1 semaine)
- Règlement des activités, sorties, soirées ou stages de 3 à 36 €
- La fiche de renseignement dûment remplie à récupérer au Cap'Ados
- Documents à fournir : photocopie du carnet de vaccination, avis d'imposition N-1, photo d'identité
- Le jeune, doit impérativement être présent ou être représenté par un représentant légal pour effectuer cette démarche
- Pour toute adhésion, la présence du responsable légal est obligatoire
- En cas de dossier incomplet la demande d'inscription ne pourra être prise en compte
- Aucune inscription possible par téléphone, mail ou par courrier

Lieu d'inscription :

CAP'ADOS

1, avenue Maurice Jouet - 78340 Les Clayes-sous-Bois

Pour toute information vous pouvez contacter

l'équipe d'animation : 01 30 79 39 85

capados@lesclayessousbois.fr

ou vous rendre sur le site internet de la ville :

www.lesclayessousbois.fr/fr/11-17-ans